

Comment s'organise la conciliation devant le conseil de prud'hommes ?

LA TENTATIVE DE CONCILIATION EST OBLIGATOIRE SAUF EXCEPTION



1 QUI SONT LES ACTEURS ?

LES PARTIES LE SALARIÉ ET L'EMPLOYEUR

— EN PERSONNE OU REPRÉSENTÉS —

— ASSISTÉS OU PAS (AVOCAT, DÉFENSEUR SYNDICAL, ETC)

LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (BCO)

UN CONSEILLER
PRUD'HOMMES
EMPLOYEUR

UN CONSEILLER
PRUD'HOMMES
SALARIÉ (1)

2

2 COMMENT SE DÉROULE LA CONCILIATION ?

AUDIENCE
NON PUBLIQUE

LES PARTIES SONT APPELÉES

LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (BCO)

EXAMINE

LES PIÈCES PRODUES PAR LES PARTIES
ET VEILLE AU RESPECT DU « CONTRADICTOIRE »

ENTEND LE DEMANDEUR (2) PUIS LE DÉFENDEUR (3)

IL PEUT LES AUDITIONNER SÉPARÉMENT

S'EFFORCE DE CONCILIER LES PARTIES

ABSENCE DE CONCILIATION

CONCILIATION PARTIELLE

LES PARTIES SE SONT MISES
EN PARTIE D'ACCORD

LE GREFFIER ÉTABLIT LE PV
DE CONCILIATION MENTIONNANT
LES POINTS D'ACCORD
ET DE DÉSACCORD

CONCILIATION TOTALE

LES PARTIES SE SONT MISES D'ACCORD,
L'AFFAIRE EST TERMINÉE

LE PV DE CONCILIATION MENTIONNE
L'ACCORD INTERVENU
> SIGNÉ DES PARTIES
> VAUT TRANSACTION

ORIENTATION DE L'AFFAIRE DEVANT LE BUREAU DE JUGEMENT

LE BCO ORIENTE L'AFFAIRE VERS UNE DES FORMATIONS DU BUREAU DE JUGEMENT

FORMATION
RESTREINTE À 2
CONSEILLERS

FORMATION
PRÉSIDIÉE PAR UN
JUGE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE

FORMATION
DE 4 CONSEILLERS

LES PARTIES DOIVENT RESPECTER
LES CLAUSES DU PV DE CONCILIATION



AUDIENCE EN BUREAU DE JUGEMENT
L'AFFAIRE SE POURSUIT...

(1) UN DES DEUX EST PRÉSIDENT D'AUDIENCE :
IL DIRIGE LES DÉBATS. EN PRINCIPE, UN GREFFIER EST PRÉSENT
(2) CELUI QUI A SAISI LE JUGE, LE PLUS SOUVENT LE SALARIÉ
(3) CELUI QUI SE DÉFEND, LE PLUS SOUVENT L'EMPLOYEUR

